

**L'ambiance hivernale de ce mois de janvier cache des températures toujours supérieures aux normales, en excès de 1,4°C en moyenne journalière (+1,5°C sur les minimales et + 1,3°C sur les maximales). Et encore il faut noter que les normales considérées sont calculées sur la période 1991 à 2020 qui sont elles même supérieures de 0,4°C aux normales de 1981 à 2010. Les précipitations sont à peine normales avec 47 mm à Beauvais soit un déficit de 13%.**

Si les températures restent en excès, on peut espérer que les périodes de gel marquées de mi-décembre (jusqu'à -8°C à Beauvais) et les quelques gelées autour de -5°C sur la deuxième quinzaine de janvier aient un effet sur la réduction des populations de pucerons. De même ces températures non dommageables pour les cultures ralentissent un peu l'évolution de l'inoculum primaire des maladies.

## **BETTERAVES**

### **Semis sans NNI dès cette année !**

Le 19 janvier dernier, la Cour de justice de l'Union européenne a confirmé que les États membres ne peuvent pas déroger aux interdictions de mise sur le marché et d'utilisation de semences traitées à l'aide de produits contenant des néonicotinoïdes (NNI). La France se conforme à cette décision, les semences utilisables pour les semis 2023 seront sans traitement NNI. Il sera donc nécessaire de prévoir une protection en végétation en présence de pucerons au-delà des seuils de nuisibilité du stade 2 feuilles à couverture. Les BSV donneront des indications sur le niveau de risque en saison qu'il faudra ajuster en parcelle.

### **Solutions foliaires homologués contre les pucerons sur betteraves**

- TEPPEKI 0,140 kg/ha (une seule application)
- KARATE K 1,5 l/ha (maxi 2 applications)
- MOVENTO 0,45 l/ha (maxi 2 applications) ATTENTION sous réserve de dérogation pour 2023
- MAVRIK JET 3 l/ha (une seule application, mention abeille)

Parmi ces solutions, Teppeki produit de contact est à privilégier pour la première application. S'il y a nécessité de relayer ET que la dérogation pour Movento est renouvelée, privilégier cette solution systémique.

### **Optimisation des programmes foliaires**

Les pyrèthres ne sont déjà plus efficaces, et très peu sélectives des auxiliaires, leur usage favorise donc les colonisations secondaires par les pucerons noirs, à proscrire. Les autres produits (Tepekki et Movento) sont à utiliser avec parcimonie pour éviter la sélection de populations résistantes. Pour éviter de traiter inutilement avec des produits coûteux, et sujets à résistance, et à l'inverse pour éviter des dégâts de jaunisse, il sera donc important de bien suivre les avertissements du BSV notamment ET quand les premiers vols seront annoncés de bien confirmer l'atteinte du seuil à la parcelle pour intervenir. Les producteurs ayant connu l'avant Gaucho se souviendront qu'il est plus grave de louper le début de la protection que d'arrêter trop tôt.

### **Economiser 65% de produit en localisé**

Si vous en avez la possibilité, privilégier les interventions localisées sur le rang. On peut abaisser les rampes (bien stabilisées et sur des semis à 50 cm). Pour éviter de trop baisser, tourner un peu les buses pour donner du biais quand le matériel le permet. C'est plus facile à faire qu'en

désherbage car le problème de ne pas avoir exactement la même dose sur toute la largeur et toute la longueur des bandes traitées, voire d'avoir quelques écarts, est moins gênant. Mais l'idéal est bien sûr d'utiliser une rampe de localisation bien que généralement moins large. En contrat MAE, l'IFT du traitement peut ainsi être divisé par 3. Notez qu'à 2 feuilles, même 100.000 betteraves de 4 cm<sup>2</sup> par hectare ne représentent qu'un taux de couverture de 0,4%, soit 99,6 % du produit perdu au sol en traitant en plein, contre « seulement » 32,9% en traitant un tiers de la surface sur le rang par rapport à un traitement en plein.

## Quid des alternatives

L'Anses dans son rapport de 2021 a identifié vingt-deux solutions alternatives, dont « 4 méthodes ou produits apparaissent suffisamment efficaces, durables, opérationnelles et pratiques pour être rapidement substituables aux néonicotinoïdes pour la lutte contre les pucerons de la betterave ». Les médias grand public s'en font l'écho, mais la réalité c'est que sur ces 4 solutions dites « alternatives », 2 consistent à utiliser du flonicamide (Teppeki !) ou du spirotétramate (Movento !) cités ci-dessus. Les 2 autres méthodes culturales identifiées, « utilisables à court terme et n'impliquant pas de modification drastique du système de culture » (SIC !) sont le paillage, et la fertilisation organique à l'aide de vermicompost ! Ces deux méthodes sont néanmoins reconnues moins efficaces que Teppeki, sans parler des possibilités de mise en œuvre, de la disponibilité des produits et du coût ...

Deux autres solutions sont jugées efficaces mais pas envisageables à court terme : L'indoxacarbe (exemple Steward) connu pour être efficace sur pucerons et assez sélectif des auxiliaires mais tous les usages ont été retirés ...

L'autre solution est un lâcher de *Aphidus* sp, un micro-hyménoptère parasitoïde mais non disponible. Noter que *Aphidus* sp existe bien sûr naturellement dans la nature avec un potentiel de régulation naturel que l'on estime important en agro-écologie, mais son action n'est malheureusement pas assez rapide pour maîtriser naturellement les premières contaminations par la jaunisse, or on sait que ces contaminations précoces sont les plus dommageables. Par contre les auxiliaires régulent très bien les pucerons noirs qui arrivent plus tard.

Dans les essais PNRI, l'efficacité des plantes compagnes est de l'ordre de 30% (0 à 50%) avec des problèmes de concurrence avec la culture à retravailler.

Certaines variétés semblent présenter des sensibilités un peu moindres mais l'espoir réside surtout dans l'introduction de gènes de résistance dans le génome des betteraves. Plusieurs gènes semblent identifiés mais la réglementation OGM interdit l'utilisation de techniques de sélection qui permettraient d'aller plus vite qu'avec les schémas de sélection traditionnels.

## COUVERTS

La plupart des couverts d'interculture ont déjà été détruits et même enfouis en systèmes classiques avec labour. Dans ces situations où le seul objectif est de piéger l'azote présent entrée hiver (voir juste d'être en règle dans les sols à faible reliquat automnal), les couverts, souvent une simple moutarde, avaient en effet déjà fait leur job bien avant Noël. En agriculture de conservation on peut encore profiter des gelées matinales prévues pour passer avec des outils type rouleau Faca. En fin de nuit quand il gèle bien, le travail est très satisfaisant avec de bons débits de chantier et une faible consommation de gaz-oil. Même non incorporés, les résidus pourront commencer à évoluer, et il y aura de la nourriture pour vos anéciques à leur réveil. Rabattre la végétation facilite également la régulation des campagnols par les rapaces.

## Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 31 janvier 2023 (BSV G.C. N°XX), par Dumoulin François, Ingénieur Références Méthodes, Chambre d'agriculture de l'Oise Odase.

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers et techniciens de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : H.Baudet, F.Dumoulin, L.Légrand, I.Tinoco, S.Wieruszkeski, O.Philippe, M.Marie. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phv](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,...). L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole.

Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

Agrément et garantie assurantielle : la Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF 01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Elle est titulaire du contrat d'assurance N° 05038757W/1001 garantissant notamment la responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytosanitaires. »